

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(14^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 23 Avril 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 313).

2. — Explications de vote et vote sur une motion de censure (p. 314).

Explications de vote :

MM. Charles Millon,
Hage,
Bourg-Broc,
Béche.

Scrutin public à la tribune.

(Suspension et reprise de la séance (p. 321).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre,
chargé des relations avec le Parlement.

3. — Ordre du jour (p. 322).

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au mardi 7 mai 1985, inclus :

Ce soir :

Explications de vote et vote sur la motion de censure.

Mercredi 24 avril :

A quinze heures, après les questions au Gouvernement,
et à vingt et une heures trente :

Projet sur l'élection des députés.

Jeudi 25 avril :

A quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'élection des députés :

Projet organique sur l'élection des députés :

Projet sur l'élection des conseillers régionaux.

Vendredi 26 avril :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 26 avril :

A quinze heures et à vingt et une heures trente.

Samedi 27 avril :

A neuf heures trente et à quinze heures.

Lundi 29 avril :

A dix heures, quinze heures et à vingt et une heures trente.

Mardi 30 avril :

A seize heures et à vingt et une heures trente.

Jeudi 2 mai :

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à
vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 25 avril.

Vendredi 3 mai :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Eventuellement, vendredi 3 mai :

A quinze heures et à vingt et une heures trente,
et samedi 4 mai :

A neuf heures trente et à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 2 mai.

Lundi 6 mai :

A quinze heures :

Projet sur l'égalité des époux.

Mardi 7 mai :

A seize heures, après les questions au Gouvernement :

Projet sur les personnes mortes en déportation.

— 2 —

EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé et cinquante-quatre membres de l'Assemblée (1).

Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, amorcer une réforme électorale actuellement, c'est-à-dire à un an des échéances normales, est contraire à notre conception de la démocratie au groupe U.D.F.

En outre, cela nous semble dérisoire pour les Français qui se heurtent chaque jour, de plus en plus sévèrement, aux dures réalités de la crise.

Contraire à notre conception de la démocratie est votre manière de présenter aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, une réforme électorale uniquement dans le dessein de minimiser la sanction que ne manqueront pas de vous infliger les électeurs, en 1986, à la suite des divers échecs électoraux que vous avez subis depuis 1982.

Certes, la proportionnelle faisait partie du catalogue des propositions du candidat François Mitterrand : mais, dans ces conditions, pourquoi ne pas l'avoir mise en œuvre plus tôt, en dehors de toute perspective électorale ?

Maintenant, si l'on se réfère à la pratique institutionnelle du Président de la République, ce choix de dernière minute n'est qu'une manœuvre : pour un pouvoir aux abois, il s'agit seulement de limiter les effets de la compétition électorale et d'empêcher ainsi l'alternance de se réaliser — grâce au jeu des combinaisons politiques qui verront nécessairement le jour pour constituer une majorité de gouvernement.

Il aurait été possible au Gouvernement de présenter auparavant cette modification du mode de scrutin. Depuis le vote de la loi de décentralisation, érigeant la région en collectivité territoriale dès l'élection de son assemblée au suffrage universel direct pas un leader de l'opposition, pas un président de conseil régional qui n'ait cessé de vous réclamer, à vous, monsieur le Premier ministre, la loi relative à l'élection des conseils régionaux !

Dans ces conditions, vous auriez pu depuis longtemps déjà présenter en même temps que ce texte tant attendu votre projet d'instauration de la proportionnelle.

Si vous avez délibérément choisi le dernier moment pour le faire, c'est pour des raisons bien précises.

Pour ce qui est des élections régionales, vous n'avez pas voulu provoquer, c'est clair, à l'occasion d'une nouvelle échéance électorale, un désaveu de plus de votre politique, s'ajoutant à la liste déjà longue des résultats négatifs qui, dimanche après dimanche, d'élections partielles en élections nationales, jalonnent votre parcours.

Quant à la proportionnelle, il n'était pas évident que vous appliquiez finalement cette disposition de votre programme. Après tout, le Président de la République l'a reconnu, le scrutin majoritaire avait ses avantages et vous vous en accommodiez bien dans les mois de l'état de grâce.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cinquante-six signatures suivantes : MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Pierre Méhaignerie, François Létard, André Rossinot, Pascal Clément, Charles Millon, Raymond Barre, Edmond Alphandéry, Mme Florence d'Harcourt, MM. Henri Baudouin, Jean-Guy Branger, Albert Brocard, Henri Bayard, Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre Soisson, Adrien Zeller, Emile Koehl, Jean Bégault, Francis Geng, Maurice Ligot, Charles Fèvre, Germain Gengenwin, Georges Mesmin, Mme Louise Moreau, MM. Yves Sautier, Jacques Fouchier, Marcel Bigeard, François d'Aubert, Jacques Barrot, Bernard Stasi, Philippe Mestre, Joseph-Henri Maujoian du Gasset, Jean Brocard, Jacques Blane, Valéry Giscard d'Estaing, Marc Lauriol, Serge Charles, Michel Cointat, Gérard Chasseguet, Henri de Gastines, Etienne Pinte, Jean-Louis Masson, Jean Narquin, Charles Paccou, Jean-Louis Gonsduff, François Grussemeyer, Germain Sprauer, Antoine Gissinger, Camille Petit, Jean Vallet, Jacques Baumel, Didier Julia, Edouard Frédéric-Dupont, Hyacinthe Santoni, René André.

Puis, au fur et à mesure de votre baisse d'influence dans le pays, la proportionnelle a retrouvé ses vertus à vos yeux : mais dans quelle proportion ? Là était tout le problème !

Le l'« instillation », recommandée par François Mitterrand, à la proportionnelle intégrale, votre philosophie en ce domaine a vite évolué, vraisemblablement, d'ailleurs, sous les derniers coups de boutoir du corps électoral.

Nous voici donc appelés à débattre d'une réforme électorale profonde, de nature à bouleverser le fonctionnement des institutions de la V^e République, pour le prix d'une seule volonté partisane.

Car, vous le savez, bien loin de faire progresser la démocratie, la proportionnelle fera la part belle aux appareils des partis. Plus juste en apparence, elle ne l'est pas en vérité : ce n'est qu'une séduisante illusion, pour le plus grand profit des projets partisans. Voilà qui est bien médiocre eu égard à l'enjeu, et dérisoire pour tous les Français.

M. Jean Rousseau. Des mots ! Des mots !

M. Charles Millon. Les Français, monsieur le Premier ministre, se préoccupent davantage de l'état de la France que des perspectives d'avenir du parti socialiste !

Ils sont confrontés quotidiennement aux effets de la situation économique : ils vivent la détérioration de bien des entreprises. Ils savent ce que veulent dire chômage et baisse du niveau de vie. Ils auraient aimé que vous vous en préoccupiez en priorité, au lieu de vous livrer à ces jeux de diversion politicienne ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Ils entendent chaque mois vos discours leur promettant des lendemains meilleurs, mais ils n'en voient guère le résultat.

En dépit des artifices que vous déployez, le chômage augmente inexorablement et l'indice des prix « frémît » vers le haut.

M. Pierre Metais. On est loin des 14 p. 100 !

M. Charles Millon. Par rapport à nos voisins la reprise économique tant attendue est très lente à venir, le poids de notre dette extérieure continue à augmenter, loin de s'amenuiser. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Serge Charles. Il n'y a rien eu de positif !

M. Jean-Claude Gaudin. Ils s'en moquent.

M. Charles Millon. Certes, le redressement de l'économie est une affaire de longue haleine, mais, vous le savez, puisque vous les pratiquez, des institutions solides sont nécessaires pour l'assurer.

Le scrutin majoritaire est une pièce essentielle du système, qui ne résistera pas à l'épreuve de la proportionnelle.

Dans ce dur contexte, dans ces temps difficiles, qui dureront encore de longs mois, et qui exigent de la part des Français des efforts soutenus, pourquoi prendre le risque de l'instabilité qui nuira au redressement national ?

Lors des premiers mois de l'expérience socialiste, la vague déferlante des réformes idéologiques s'est étendue sur cette assemblée.

M. Clément Théaudin. C'est vous l'idéologue !

M. Charles Millon. Votre nomination, votre plan de redressement, votre soi-disant souci de décrier la vie politique française, votre volonté assidue, ou affirmée, de « recentrage », monsieur le Premier ministre, nous laissent à penser que ces temps extrêmes étaient révolus.

Ce projet que vous cautionnez aujourd'hui n'a en fait qu'un objectif, celui de la conservation du pouvoir, quel qu'en soit le coût — pour le pays et pour nos institutions — y compris même au sein du groupe socialiste.

Alors, le groupe Union pour la démocratie française dénonce toutes ces opérations d'opportunité traduisant votre désarroi.

Le groupe U.D.F. dénonce cette mise en cause de nos institutions.

Le groupe U.D.F. refuse vos manœuvres.

Il vous censurera ce soir en attendant la sanction définitive des urnes ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Serge Charles. Analyse très sérieuse !

M. le président. Mes chers collègues, je comprends qu'on soit un peu dissipé. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)...

M. Pierre Mauger. Pas dissipés, objectifs !

M. le président. ... mais dans la mesure où vous ne cessez de murmurer entre vous, l'orateur est obligé de parler si près du micro que l'Assemblée en est assourdie.

Je vous prie donc d'écouter en silence.

M. Serge Charles. Nous avons dit seulement qu'il s'agissait d'une analyse sérieuse !

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Serge Charles. Monsieur Hage, dites-le que dans le Pas-de-Calais on n'est pas d'accord !

M. Jean-Claude Gaudin. On sait d'avance ce qu'il va dire !

M. le président. Monsieur Gaudin, ne commencez pas ! Sinon votre groupe vous suit ! *(Sourires.)*
Monsieur Hage, vous avez la parole.

M. Georges Hage. Monsieur le président, mes chers collègues, M. Hage souhaite, en effet, qu'on l'écoute. *(Sourires.)*

M. Pierre Mauger. Ce soir, je suis le doyen d'âge !

M. Georges Hage. Toutes les plaisanteries de mauvais goût sur mon nom, je les connais !

M. Pierre Mauger. Pardonnez-moi, c'est de très mauvais goût, je le reconnais !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

Monsieur Hage, vous avez seul la parole.

M. Georges Hage. Je suis surpris que mes collègues ne sachent pas...

M. le président. Soit, mais ne les provoque pas !

M. Georges Hage. ... que rien n'est plus offensant qu'une plaisanterie sur le nom propre, même si ce nom est aussi beau que l'est le mien ! *(Sourires.)*

Monsieur le président, mesdames, messieurs, la motion présentée par la droite *(exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)*...

M. Serge Charles. Par l'opposition !

M. Georges Hage. ... tend à censurer un mode de scrutin plus juste et plus démocratique que le scrutin majoritaire, qui fit, en général, ses délices et ses majorités !

M. Jean-Claude Gaudin. Il ne vous a pas été profitable ?

M. Charles Miossec. Il n'a pas fait que nos majorités, monsieur Hage !

M. Georges Hage. On ne s'étonnera donc pas que les députés communistes ne s'associent pas à cette démarche...

M. Marc Lauriol. Eh bien voyons ! *(Sourires.)*

M. Georges Hage. ... et qu'ils la considèrent comme scandaleuse. *(Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Il y a, en effet, comme un parfum de scandale à s'acrocher à un mode de scrutin dont le débat a déjà amplement démontré l'iniquité et la nocivité.

A la kyrielle d'exemples jusque-là présentés, j'opposerai une modeste mais éclairante contribution.

M'y autorise le scrutin du 23 novembre 1958, qui a inauguré le mode de scrutin majoritaire.

M. Marc Lauriol. Vous n'étiez que dix !

M. Jean-Claude Gaudin. C'était Waterloo !

M. Georges Hage. Au niveau national, les candidats communistes recueillirent 18,9 p. 100 des voix *(rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)*...

M. Gérard Chasseguet. Mais c'était la belle époque !

M. Georges Hage. ... ce qui leur valut dix sièges de député.

M. Charles Fèvre. Ce sera moins la prochaine fois !

M. Georges Hage. Les ancêtres du groupe du rassemblement pour la République totalisèrent 17,5 p. 100 des voix, ce qui leur valut 194 sièges.

Le centre national des indépendants obtint 13,9 p. 100 des voix, mais 111 sièges !

Je répète : 14 p. 100 des voix, 111 sièges ; 17 p. 100 des voix, 194 sièges ; mais quasiment 19 p. 100 des voix, et seulement 10 sièges.

M. Roger Corrèze. Mais avec des bons candidats...

M. Georges Hage. La majorité parlementaire ainsi constituée était, certes, homogène, mais elle ne représentait pas le choix des Français. Et c'est là ce qui nous différencie...

M. Serge Charles. Il n'y a pas que ça !

M. Jean-Louis Gosdoff. Oui, il y a bien plus !

M. Serge Charles. S'il n'y avait que cela, ce serait surmontable.

M. Georges Hage. ... de la droite, farouchement attachée à ses privilèges électoraux.

M. Pierre Mauger. Faisons un référendum !

M. Georges Hage. A notre conception d'une représentation fidèle du corps électoral, la droite a toujours opposé la nécessité d'assurer une majorité gouvernementale, le Gouvernement n'eût-il point la confiance du pays.

M. René André. Ce qui est le cas actuellement !

M. Georges Hage. A cette exigence élémentaire de démocratie, elle préfère un gouvernement fort...

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous un gouvernement faible !

M. Georges Hage. ... fût-il contraire au choix des électeurs. Nous croyons, nous, qu'un gouvernement n'est fort que de l'assentiment populaire.

M. Claude Labbé. Et il ne l'est plus !

M. Georges Hage. Et ce soutien ne peut lui être acquis que par le respect des engagements souscrits auprès des électeurs.

M. Charles Fèvre. Ils sont servis ! *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Georges Hage. La démocratie et l'art de gouverner qui en découle ne se réduisent pas en un décret convoquant les électeurs à date fixe.

M. Roger Corrèze. Vous avez de bons modèles !

M. Georges Hage. La démocratie ne saurait se retrouver dans un système où l'électeur, quelles que soient ses convictions profondes, doit, bon gré mal gré, les tempérer, les oublier, sinon parfois les nier en se désistant au second tour pour un candidat qu'il n'a pas choisi au premier. Alors, en finir avec ces manipulations d'opinion...

M. Roger Corrèze. Voyez Fabius !

M. Georges Hage. ... ces tripataillages contraires à la dignité de l'isolnir...

M. Pierre Mauger. Absolument !

M. Georges Hage. ... renouer avec les traditions républicaines de notre pays...

M. Pierre Mauger. Absolument. Ce qui est pratiqué est contraire à la dignité !

M. Georges Hage. ... tel est le sens que les députés communistes entendent donner aux amendements qu'ils présenteront aux projets gouvernementaux, dont nous avons déjà dit les insuffisances, et à leur vote.

M. Marc Lauriol. Regardez donc de l'autre côté de l'hémicycle, monsieur Hage !

M. Serge Charles. Oui : c'est aux socialistes qu'il faut le dire ! Nous, de toute façon, on n'est pas d'accord !

M. le président. Je ne sais pas si vous êtes d'accord, mais en guise de comportement démocratique, vous pourriez écouter les orateurs. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. Pierre Mauger. Si nous faisons des réflexions, c'est parce que nous écoutons, précisément !

M. le président. Par conséquent, je demanderai aux présidents de groupe de bien vouloir tenir leur groupe en main. *(Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mauger. Nous ne sommes pas au P.C., on n'est pas en laisse !

M. Serge Charles. On n'est pas des pions !

M. Claude Labbé. Nous sommes des libéraux, pas des staliniens !

M. le président. Ne riez pas, monsieur Labbé, parce que cela vous va mal de tenir de tels propos !

M. Claude Labbé. Pas de leçon !

M. le président. Monsieur Hage, je vous en prie, poursuivez.

M. Claude Labbé. Et vous, tenez votre assemblée en main, monsieur le président !

M. Georges Hage. C'est pourquoi nous sommes heureux de débattre cet aspect de la démocratie. Sans qu'il soit la seule source de l'autoritarisme d'un régime...

Un député de l'union pour la démocratie française. Lequel ?

M. Georges Hage. ... ce scrutin majoritaire se trouve voleur de voix, comme l'a dit mon ami Brunhes, tout à l'heure, et reproducteur d'opinions. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La source en est à rechercher dans une volonté antipopulaire et anticommuniste... (*Ah ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Roger Corrèze. Et anti-soviétique !

M. Georges Hage. ... des classes dirigeantes « antisoviétiques », je ne vous le fais pas dire, encore que je parle ici...

M. Roger Corrèze. Sur ordre !

M. Georges Hage. ... des institutions nationales. Cette volonté est à rechercher aussi dans une sorte d'obsession qui conduit ses dirigeants les plus illustres à se renier au gré de circonstances.

M. Charles Fèvre. Voilà ! C'est Mitterrand !

M. Georges Hage. Ainsi le général de Gaulle lui-même...

M. Antoine Gissinger. Vous l'avez foutu à la porte !

M. Georges Hage. ... refusait-il en 1945 d'instaurer un scrutin majoritaire...

M. Marc Lauriol. Pour la Constituante !

M. Georges Hage. ... car — disait-il à M. Michel Debré — le résultat, ce serait au moins 250 communistes à l'Assemblée. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Cela ferait plaisir aux socialistes !

M. Gérard Chasseguet. Il ne faut pas rêver !

M. Georges Hage. De même, il refusait le scrutin d'arrondissement pour ne pas obliger les partis de gauche à s'unir avec le parti communiste.

M. Pierre Mauger. M. Hage s'est trompé de fuseau horaire

M. Georges Hage. Restait donc la seule représentation proportionnelle, qu'il accepta alors et que refusent maintenant ceux qui prétendent poursuivre son action. L'abandon en 1958 de ce scrutin par le même général de Gaulle répondait toujours à ce souci gaullien de sous-représenter le parti communiste. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Roger Corrèze. Vous vous faites toujours rouler !

M. Georges Hage. Même obsession chez François Mitterrand (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) qui s'oppose en 1950 à la représentation proportionnelle, car — je le cite : « Il est bien évident que l'intérêt de la nation exige que le parti communiste ne puisse plus enraye le jeu de nos institutions... et qu'il faut obtenir une représentation communiste moindre. » (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Lancien. C'est réussi, on y est ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Roger Corrèze. C'est inscrit dans le programme !

M. Georges Hage. Plus récemment, M. Valéry Giscard d'Estaing annonçait que son objectif était de rabaisser l'influence du parti communiste car, disait-il : « A ce moment-là, se posera pour la France, le problème de la participation socialiste à une majorité ». (*Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. A une majorité de droite !

M. Georges Hage. Les termes du problème sont, certes, aujourd'hui inversés. Il s'agit maintenant d'ouvrir au parti socialiste la possibilité de capter une partie des voix de droite...

M. Pierre Mauger. Oh, là, là ! Quelle turpitude !

M. Georges Hage. ...mais l'équation demeure fondamentalement la même : l'anticommunisme pour mieux servir une politique antipopulaire.

M. Serge Charles. Et pour sauver les meubles ! Mais il faut regarder M. Fabius. Nous, on n'y est pour rien, on n'a rien fait !

M. Georges Hage. La fidélité des communistes à la proportionnelle intégrale — qui n'est pas celle dont parlait tout à l'heure M. Gaudin, lequel n'a pas l'air d'avoir compris ce que c'était (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Rires sur les bancs des socialistes.*)...

M. Jean-Claude Cassaing. Il ne comprend rien !

M. Georges Hage. ...tranche avec ces engouements d'opportunité ou saisonniers pour tel ou tel mode de scrutin, car, pour les communistes, en tout cas, il ne s'agit pas d'asseoir une primauté politique. Notre souci est d'assurer aux Français la pleine liberté de leur expression politique, celle-ci nous serait-elle hostile.

M. Serge Charles. Vous n'aurez même pas le temps de l'apprendre.

M. Georges Hage. Je n'ai jamais trouvé M. le député du Nord aussi bavard qu'aujourd'hui ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il faut qu'il y ait un autre représentant de sa région à la tribune de l'Assemblée pour l'exciter ainsi, car là-bas, je le trouve plutôt absent et silencieux, mais c'est une autre histoire ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Serge Charles. Monsieur Hage, vous devez être très distrait ! Sinon, je me demande comment j'ai été élu !

M. Georges Hage. Détourner la volonté populaire est à la base de tout l'édifice institutionnel. C'est dans cette optique qu'a été affaibli le rôle d'initiative et de contrôle du Parlement et que l'action gouvernementale est totalement subordonnée à la seule volonté présidentielle.

Un député du rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Georges Hage. Il est grand temps que la chose publique devienne le bien de chaque citoyen.

Cela passe par la démocratisation de tous les niveaux de décision et par l'intervention continue des citoyens. La citoyenneté ne se délègue pas, fût-ce à des représentants élus. Elle s'exerce quotidiennement. Nous n'aspirons à rien d'autre qu'à cette forme de démocratie vivante, la plus directe possible. Cette façon de vivre la politique nécessite le contrôle par les électeurs. Elle interdit également toute majorité dénaturant le choix de ces derniers.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est au Premier ministre qu'il faut le dire.

M. Georges Hage. La représentation proportionnelle intégrale avec répartition nationale...

M. Henri Baudouin. Et internationale.

M. Georges Hage. ...des restes...

M. Jean-Claude Gaudin. Eh ! pardi !

M. Georges Hage. ... est le seul mode de scrutin respectueux de la volonté nationale. Elle est vivifiante pour la vie politique. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Elle n'est pas efficace, mais elle est vivifiante !

M. Georges Hage. Elle limite les phénomènes réducteurs et artificiels de la bipolarisation, dans laquelle les Français se reconnaissent de moins en moins, et elle participe au développement moderne des droits de l'homme.

M. Pierre Mauger. Des droits de l'homme en Union soviétique !

M. Roger Corrèze. Les « droits de l'homme » dans la bouche de ces gens-là... Vous devriez avoir honte, monsieur Hage !

M. Georges Hage. C'est pour cette raison de morale républicaine et de clarté politique que les députés communistes refusent la censure présentée par la droite, sans que cela signifie pour autant qu'ils se rallient aux projets gouvernementaux.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas une nouveauté !

M. Georges Mauger. Cela signifie simplement qu'ils entendent en discuter. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, si le rassemblement pour la République censure ce soir le Gouvernement, c'est parce qu'il considère le projet de loi sur le changement de mode de scrutin comme nuisible. Il s'agit, selon lui, d'un mauvais choix exercé pour de mauvaises raisons. C'est un mode de scrutin qui menace les institutions. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

Et d'abord, il faut tuer le mythe d'une bénédiction gaulliste donnée à la proportionnelle en 1946. Si le général de Gaulle a alors choisi la représentation proportionnelle, c'était là un choix strictement conjoncturel. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Le rejet du scrutin majoritaire était d'ailleurs décrit dans ses *Mémoires de guerre* comme étant dû essentiellement à la difficulté politique de redécouper les arrondissements, difficulté disparue aujourd'hui. Je rappelle solennellement que l'opposition était prête à cet indispensable redécoupage (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*) à condition qu'il fût fait par un organe juridictionnel indépendant. (*Même mouvement sur les mêmes bancs.*) Voilà ce qui eût été vraiment juste. Voilà ce qui vous a fait peur. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Que ne l'avez-vous fait !

M. Jacques Santrot. Oui : Pourquoi ne pas l'avoir fait depuis plus de vingt ans ?

M. le président. Mes chers collègues, ce que j'ai dit tout à l'heure pour un côté de l'Assemblée vaut maintenant pour l'autre.

M. Pierre Forgues. M. Bourg-Broc ne dit que des sottises !

M. le président. Ce n'est pas parce que, à ma droite, on s'est mal conduit vis-à-vis de l'orateur précédent, qu'il faut maintenant faire de même vis-à-vis d'un orateur de la droite. (*Sourires.*) La parole est à M. Bourg-Broc, et à lui seul.

M. Bruno Bourg-Broc. Contre les institutions, vous avez choisi une fausse équité, à la place d'une véritable efficacité. Voilà qui est typiquement socialiste : les grands mots enveloppent les petites idées. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Comment la gauche peut-elle d'ailleurs faire référence à 1946, alors qu'à l'époque elle jugeait le scrutin proportionnel départemental déloyal et injuste et réclamait la proportionnelle intégrale.

M. Pierre Forgues. Citez les textes !

M. Bruno Bourg-Broc. Je le fais.

M. Pierre Forgues. Lesquels ?

M. Jean-Claude Cassaing. Il ne les a pas lus !

M. Bruno Bourg-Broc. Avec la proportionnelle, pas de majorité stable pour gouverner. On passe de la République du rassemblement à la République du compromis, de la République de la nation à la République des couloirs. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Forgues. Vous n'étiez pas né à l'époque !

M. Bruno Bourg-Broc. Cette loi que vous nous proposez aujourd'hui est une bouée de sauvetage qui n'a qu'un but : rattraper les futurs sanctionnés du suffrage universel. Vous préférez cette manœuvre plutôt qu'un embat à la loyale. Vos élus sortants ont peur de défendre leur bilan. (*Regardez-nous ! Regardez-nous ! sur les bancs des socialistes.*)

En tout état de cause, que ce soit un retour à la IV^e République ou un départ vers la VI^e, que ce soit l'assassinat des institutions (*rires sur les bancs des socialistes*) ou seulement un sacré coup de vieux, une chose est sûre : personne ne peut croire à une compatibilité entre la Constitution de la France de 1958, modifiée en 1962 avec l'approbation massive du peuple de France, et ce scrutin proportionnel que vous nous proposez.

Sans vouloir comparer l'incomparable, je note avec inquiétude qu'avec l'instauration du scrutin proportionnel législatif, couplé avec l'élection présidentielle au suffrage universel, François Mitterrand instaure en France les institutions de la République de Weimar. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Chanfrault. Un peu de mesure !

M. Bruno Bourg-Broc. Oui, avec votre loi, vous risquez de faire couler la République. (*Nouveaux rires sur les bancs des socialistes.*) Cette loi se veut juste. Or elle maintient les inégalités entre départements. Cette loi se veut simple. Or, elle est plus compliquée que le loto sportif (*même mouvement sur les mêmes bancs*) et elle est mal comprise des Français, qui la rejettent en grande majorité.

M. Roland Beix. C'est vous qui ne comprenez rien !

M. Bruno Bourg-Broc. Cette loi se veut démocratique. Or elle donne tout le pouvoir aux partis et non aux électeurs.

M. Pierre Forgues. Par qui êtes-vous désigné, vous ?

M. Bruno Bourg-Broc. Avec votre loi, le parti dirige, les élus obéissent. Sinon, gare à eux ! (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

Ce scrutin, qui menace nos institutions...

Un député socialiste. Lesquelles ?

M. Bruno Bourg-Broc. ... est, de surcroît, tout à fait contraire aux intérêts des Français.

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Le Président de la République introduit le désordre et le manque de clarté.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas la première fois !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est d'ailleurs le monde où il excelle.

Gouverner, c'est choisir, dit-on, mais choisir après avoir enregistré le choix des électeurs, et non pas en prédéterminant leur choix.

Avec cette loi, on vole aux Français une partie de leur droit de vote. Le scrutin majoritaire, c'est à vingt heures, le dimanche, la conscience pour tous du futur gouvernement et de sa future politique.

Avec le scrutin proportionnel, il faudra attendre plusieurs semaines avant que des coalitions d'intérêts divergentes...

Plusieurs députés socialistes. L'U.D.F. et le R.P.R. !

M. Bruno Bourg-Broc. ... n'en viennent à se partager des portefeuilles ministériels sans avoir comme priorité absolue l'établissement d'une politique de redressement pour la France, politique pourtant particulièrement indispensable en ce moment.

Comme l'a dit M. Michel Debré, « les socialistes ont préféré leur parti à la patrie ». (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) — Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ce qui est grave et révélateur, c'est que ce mauvais choix, aujourd'hui, en France, est commis pour de mauvaises raisons. Adieu justice, équité, morale. Bonjour la manipulation et l'hypocrisie. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Bonjour les petits calculs (*protestations sur les mêmes bancs*), car ces mauvaises raisons camouflent tout simplement l'intérêt d'un homme seul et ce, au mépris de l'opposition, en réalité quasi unanime, des membres de cette assemblée. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Soyons clairs, la proportionnelle existe bien dans les 110 propositions du candidat Mitterrand...

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Bruno Bourg-Broc. Mais, vu l'importance de ce débat et pour en garantir l'honnêteté, cette réforme, pour ne pas apparaître comme conjoncturelle, aurait dû être effectuée dans les premiers temps du septennat. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Roland Beix. Vous l'auriez votée ?

M. Bruno Bourg-Broc. Le principe n'y aurait peut-être pas gagné en crédibilité, mais le pouvoir, certainement.

Aujourd'hui, la ficelle est un peu grosse. Il s'agit bien du changement de la règle du jeu avant la fin de la législature. Il s'agit bien d'une tricherie, pour sauver un homme isolé, le Président de la République. L'espoir de François Mitterrand est, aujourd'hui, double : avec la proportionnelle, il instaure la confusion et le désordre à l'Assemblée ; il espère arriver à faire de tout ou partie du parti socialiste l'élément obligatoire de toute coalition gouvernementale et renforcer ainsi le pouvoir exécutif, c'est-à-dire lui-même, face à une certaine paralysie du pouvoir législatif.

M. Jospin l'a d'ailleurs bien compris...

Plusieurs députés socialistes. Ah hon !

M. Bruno Bourg-Broc. ... lui qui réclame aujourd'hui une présidentialisation du régime.

Avouez que la chose ne manque pas de saveur et qu'il faut vraiment que la gauche n'ait pas peur de piétiner ses convictions profondes pour voir le premier secrétaire du parti socialiste souhaiter, alors que l'auteur du Coup d'Etat permanent est à l'Elysée, une présidentialisation du régime. Mais les socialistes n'ont plus peur de rien (*rires sur les bancs des socialistes*)...

Plusieurs députés socialistes. De rien !

M. Bruno Bourg-Broc. ... et gageons qu'au fond, si la manipulation proportionnelle fonctionnait aux législatives, vous envisageriez sans doute froidement pour éviter le rejet du chef de

l'Etat par les Français de supprimer, pourquoi pas ? l'élection du Président de la République au suffrage universel. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Chanfrault. Que d'excès ! Que de procès d'intention !

M. Jean-Claude Cassaing. Il faudrait supprimer la bêtise. Ce ne serait déjà pas mal !

M. Bruno Bourg-Broc. Un détail révèle toute la manœuvre du Président de la République. Celui-ci avait parlé il y a quelques mois d'« instiller de la proportionnelle dans le mode de scrutin ». Mais « instiller » signifie verser goutte à goutte. En guise d'instillation, nous assistons à une véritable transfusion totale. La proportionnelle est générale, le goutte-à-goutte a débordé.

M. Guy Chanfrault. La transfusion se fait par instillation ?

M. Bruno Bourg-Broc. Sachant le goût du Président pour les mots, on ne peut croire une seconde à l'erreur sémantique. Il s'agit bien là d'un choix politique délibéré, guidé par les événements, en l'occurrence les résultats, désastreux pour la gauche, des élections cantonales. Alors, un espoir s'est fait jour pour François Mitterrand. Voyant qu'il ne pourrait plus gouverner lui-même en 1985, il ne lui restait qu'à essayer d'empêcher l'opposition de gouverner.

La proportionnelle a ceci d'avantageux, en l'occurrence, que non seulement elle ne dégage pas une majorité stable, mais que, de surcroît, elle peut anéantir des dizaines de députés d'extrême-droite au Parlement, députés avec lesquels l'opposition n'entend pas gouverner, pas plus qu'elle n'entend le faire avec les socialistes. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Chanfrault. Et à Dreux, et à Marseille ?

M. Bruno Bourg-Broc. Un collègue socialiste l'a d'ailleurs avoué publiquement : il préfère voir cinquante députés du Front national à l'Assemblée nationale...

M. Guy Chanfrault. Cent !...

M. Bruno Bourg-Broc. ... plutôt que 250 députés R.P.R. ou U.D.F.

M. Jacques Santrot. C'est pareil !

M. Bruno Bourg-Broc. La chose est claire : les socialistes préfèrent leurs intérêts de diviseurs à leurs convictions.

Alors, M. le Président de la République, désavoué pourtant par les électeurs à toutes les élections depuis 1982, s'est mis à rêver. Il s'est vu en tireur de ficelles du « show » politique à venir, mais son espoir risque de demeurer vain.

Ces mauvaises raisons qui ne vont que dans l'intérêt d'un homme vont pourtant imposer ce choix au mépris de l'opposition quasi unanime de l'Assemblée.

M. Claude Labbé. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Car, au fond, qui veut de la proportionnelle dans cette enceinte ?

Plusieurs députés socialistes. Nous ! Nous !

M. Jean-Claude Gaudin. Pas vous tous !

M. Bruno Bourg-Broc. Pas grand monde, en vérité. Pas les députés communistes ni les radicaux de gauche : ils la souhaitent intégrale. Pas les députés d'opposition !...

M. Clément Théaudin. Oh si, il y en a !

M. Bruno Bourg-Broc. ... ils la réprouvent unanimement. Et même pas les députés socialistes : ils la rejettent du Pas-de-Calais aux Bouches-du-Rhône, en passant par le territoire de Belfort ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Serge Charles. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Et même au Gouvernement, monsieur le Premier ministre, on ne l'aime pas, cette loi. Elle a fait fuir Michel Rocard. Elle déplaît à Jean-Pierre Chevènement.

Et pourtant, messieurs les députés socialistes, vous allez la voter cette loi. Mais nous assisterons alors à un phénomène politique tout à fait intéressant, à rapprocher d'une étrange catastrophe écologique connue des amis de la nature : le suicide inexplicable des baleines qui s'échouent parfois sur les plages. (*Rires.*)

M. Clément Théaudin. C'est assez ! (*Sourires.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Dans le cas qui nous intéresse ici, nous allons assister à l'étrange suicide politique collectif de bancs entiers de députés socialistes qui ne sont, il faut l'avouer tout de même, que de petits poissons. (*Nouveaux rires.*) Ces groupes

entiers que l'on aura anesthésiés vont venir s'échouer, assis, sur les îles désertes de leurs convictions, victimes des manipulations quasi génétiques de leur chef. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Encore ! Encore !

M. Bruno Bourg-Broc. Que les députés du groupe socialiste soient les super-godillots du Président, personne n'en doute depuis longtemps, mais bien plus intéressante est la position du groupe communiste. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*) Car il faut bien voir là l'origine de la loi. Avec l'enterrement du scrutin majoritaire, c'est l'union de la gauche qui est définitivement enterrée. La page de l'union est, semble-t-il, tournée. Le gouvernement socialiste n'a plus de majorité pour gouverner. Alors il essaye, tant bien que mal, de priver tout le monde de majorité.

Dans ce tableau très noir des perspectives politiques pour la France, il faut tout de même apporter une touche de lumière et d'espoir. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

La V^e République bis de M. Mitterrand ne sera au fond que ce que les électeurs en feront. Nous souhaitons qu'ils entendent notre message, qu'ils comprennent les enjeux, qu'ils donnent à la France suffisamment de députés R.P.R.-U.D.F... (*Nouveaux rires sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)... pour que toute tentative de manipulation soit inutile, ...

Plusieurs députés socialistes. Et Barre ?

M. Bruno Bourg-Broc. ... que nous puissions appliquer notre projet pour gouverner et pour que le Président de la République n'ait pas d'autre choix que de rester, inutile et honteux (*rires sur les bancs des socialistes*), ou, plus dignement, de partir.

M. Jean-Claude Cassaing. Prétentieux !

M. Bruno Bourg-Broc. Mais, dans l'immédiat, conscient d'être le porte-parole de la majorité des Françaises et des Français (*nouveaux rires sur les mêmes bancs*), le groupe R.P.R. votera la censure du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Prétentieux et grotesque !

M. le président. La parole est à M. Bêche.

M. Jean-Paul Charié. Courage, Bêche !

M. Roger Corrèze. Vasy, l'« instil » !

M. Serge Charles. Encore un sacrifié !

M. Guy Bêche. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il y a plusieurs semaines, les droites nous avaient prévenus : « Si vous continuez à vouloir appliquer votre programme » c'est-à-dire le contrat passé avec le peuple français « nous ferons comme d'habitude, nous serons contre. »

M. Jean-Paul Charié. Et moi, je vous prévins : l'an prochain, vous ne serez pas réélu !

M. Jean Brocard. C'est la dernière fois !

M. Pierre Mauger. Il n'a aucune chance ! Il jette ses derniers feux !

M. Guy Bêche. Eh oui, les droites sont contre, comme elles ont été contre toutes les réformes votées ou engagées, contre tout ce qui améliore fondamentalement la vie des Françaises et des Français.

MM. Didier Julia et Marc Lauriol. Contre le chômage !

M. Pierre Weisenhorn. Contre la baisse du pouvoir d'achat !

M. Guy Bêche. Ainsi, elles ont été :

Contre les nationalisations, source de progrès économique et social. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Contre la modification du code du travail, contre plus de droits sociaux pour les travailleurs.

M. Jean-Claude Gaudin. Donnez-leur du travail, aux travailleurs !

M. Guy Bêche. Contre l'abolition de la peine de mort, qui a élevé la France au rang des démocraties modernes.

Contre la suppression des juridictions d'exception.

Contre la réforme hospitalière, même si effectivement la santé des Français mérite qu'on s'y attache. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Contre les lois de décentralisation, même si elles donnent plus de pouvoirs et de libertés aux assemblées locales élues et si la droite en profite.

M. Roger Corrèze. Et l'argent, où il est ?

M. Guy Bêche. Contre le remboursement de l'I.V.G. par la sécurité sociale, même si c'est plus de liberté pour nombre de familles françaises.

Contre les lois organisant la liberté de la presse. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Contre la réforme constitutionnelle permettant au peuple français de définir par référendum de nouveaux espaces de liberté. (*Mêmes mouvements.*)

Contre toute réforme de l'école, même si elles savent, ces droites, qu'un grand pays économiquement fort a besoin d'un système scolaire et d'un système de formation adaptés.

M. Jean-Paul Charié. Bravo ! Encore !

M. Guy Bêche. Vous pouvez brailler, cela ne changera rien ! Allez-y !

M. Gabriel Kaspereit. Vous employez un langage qui n'est guère châtié, monsieur Bêche, seriez-vous grossier ?

M. Guy Bêche. Vous ne m'empêcherez pas de parler, croyez-moi !

M. le président. Monsieur Bêche, on leur laisse quelques secondes ?... (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Bon ! maintenant, c'est à vous, vous pouvez repartir !

M. Roger Corrèze. Donnez-lui un verre de rhum, monsieur le président !

M. Guy Bêche. Ces mêmes droites ont voté contre l'impôt sur la fortune, qui est pourtant un pas important vers plus de justice fiscale.

M. Charles Fèvre. Il coûte plus cher qu'il ne rapporte !

M. Guy Bêche. Contre le financement nécessaire à la lutte contre la pauvreté, qu'elles dénonçaient pourtant comme « nouvelle » !

M. Yves Lancien. Qu'il est amusant !

M. Guy Bêche. Contre la création d'emplois dans le secteur public.

M. Jean-Paul Charié. C'est la misère dans le public !

M. Guy Bêche. Même si elles réclament plus d'enseignants — ceux qu'elles ont refusé de nommer lorsqu'elles étaient au pouvoir.

M. Roger Corrèze. Sonnez la cloche, monsieur le président !

M. Guy Bêche. Même si elles réclament plus de policiers en dénonçant l'insécurité.

Même si elles réclament plus de magistrats pour une meilleure justice.

M. Pierre Mauger. Ce n'est vraiment pas un succès !

M. Gabriel Kaspereit. Ah ! ils l'ont bien choisi, leur orateur !

M. Guy Bêche. En vérité, les droites ne sont pas pour le progrès social. Elles sont pour le maintien des inégalités dans tous les domaines : économique, social et même électoral.

En vérité, elles sont contre la démocratie.

M. Bruno Bourg-Broc. Pour la démocratie !

M. Marc Lauriol. Et pour la liberté !

M. Guy Bêche. Contre l'alternance politique. Elles se veulent propriétaires de la France contre la majorité du peuple français. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Yves Lancien. La majorité du peuple, vous ne l'avez plus !

M. Guy Bêche. Oui, les droites sont pour le maintien des inégalités dans tous les domaines... (*Contre ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) ... y compris dans le domaine électoral, au risque de se contredire, abaissant les Françaises et les Français dans leur jugement.

En 1982, le Gouvernement propose, conformément aux engagements du Président de la République, la modification du mode de scrutin pour les élections municipales. (*Contre ! sur les mêmes bancs.*) Les droites savent qu'elles en bénéficieront là où leur système anti-démocratique les excluait des conseils municipaux. Elles votent néanmoins contre la loi. (*Contre ! sur les mêmes bancs.*)

Aujourd'hui, elles crient « casse-cou » sur une modification du mode de scrutin pour les élections législatives (*Contre, contre ! sur les mêmes bancs*), modification pourtant conforme aux engagements du candidat à la présidence de la République... (*Interruptions et bruit continus sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Serge Charles. On n'entend plus rien !

M. Guy Bêche. ... modification pourtant voulue par les citoyens parce que ratifiée en mai 1981. (*Bruit.*)

M. le président. Monsieur Bêche, on pourrait continuer ainsi jusqu'au bout. Je sais que le bruit ne vous dérange pas et que vous êtes capable de parler plus fort que vos contradicteurs. Mais le brouhaha est tel que même le président, qui est tout près de vous, ne vous entend plus. On imagine ce que cela peut donner dans l'hémicycle ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Maintenant que vous m'avez applaudi, messieurs, avez-vous encore quelque chose à confier à M. Bêche ? Je vous autorise, à titre exceptionnel, quelques interruptions. (*Nombreuses interruptions.*)

Non ? (*Sourires.*) Alors, je vous serais reconnaissant de bien vouloir l'écouter silencieusement pour qu'il puisse en terminer. Poursuivez, monsieur Bêche.

M. Guy Bêche. Il y a quelques mois, M. Giscard d'Estaing était ému à l'idée qu'on puisse — tenez-vous bien ! — « changer la règle du jeu au milieu de la partie ».

M. Didier Julia. Et même à la fin de la partie !

M. Guy Bêche. De quelle partie voulait-il parler ? (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Il met les pieds dans le plat, Bêche !

M. Guy Bêche. S'il s'agit du septennat du Président, nous sommes un peu plus loin que le milieu. Et puis, pour l'élection présidentielle, il n'est pas prévu aujourd'hui d'en changer les modalités.

S'il s'agit des élections législatives, il y a des lacunes dans le raisonnement mathématique de M. Giscard d'Estaing puisque nous allons discuter d'un mode de scrutin qui sera mis en œuvre avant de recommencer une autre partie. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. Gabriel Kaspereit. Il le fait exprès ! Il s'enfonce !

M. Guy Bêche. Ce mode de scrutin s'appliquera en effet au mois de mars 1986.

Mais, nous le disons, lorsqu'il s'agit de définir les règles d'organisation de la vie démocratique dans ce pays, nous ne saurions parler de « jeu ». De deux choses l'une. Ou bien M. Giscard d'Estaing considère qu'en 1986 il n'y a pas lieu de voter, il souhaite poursuivre avec la même Assemblée et il le dit.

M. Gabriel Kaspereit. Cela vous arrangerait !

M. Guy Bêche. Ou bien les élections avec un nouveau mode de scrutin le gênent ; il faut aussi qu'il nous le dise et qu'il précise pourquoi.

Mais au fait, lui qui nous dit que les choses auraient été acceptables si l'on avait changé le mode de scrutin en 1981, considérerait-il, à l'époque, au lendemain de deux élections successives, dans une France économiquement affaiblie par sa politique, que le redressement économique et social dont la France avait besoin pour assurer son avenir passait par une loi électorale ?

C'est une question que je pose aux gens de droite. Et puisque j'ai entendu à l'instant les deux porte-parole de l'opposition tenir le même raisonnement, je la leur pose à eux d'abord. Qu'ils méditent et ils pourront répondre au cours du débat que nous aurons demain.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur Labarrère, vous ne pouvez pas mettre M. Forni tête de liste à la place de M. Bêche ?

M. Guy Bêche. A moins que poser les termes du débat comme ils le font ne corresponde à la nouvelle science économique que le libéralisme est capable de sécréter. En vérité, les droites veulent détourner l'attention des Français des vrais problèmes qu'ils vivent.

M. Jean Brocard. Et le loto sportif ?

M. Guy Bêche. Elles veulent que les Français oublient le redressement économique, la baisse de l'inflation, la modernisation industrielle, économique, sociale... (*Exclamations sur les*

bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Le chômage !

M. Guy Bêche. ... tout ce qui va dans le bon sens pour la France grâce à l'action des socialistes. Elles veulent ridiculiser les institutions qu'elles disent représenter. Elles veulent jeter le discrédit sur le Parlement et notamment sur notre assemblée parce que le régime parlementaire n'est pas celui qu'elles souhaitent.

Est-ce un hasard si la motion de censure porte seulement sur le mode de scrutin ? La réponse est évidemment « non ! ». Mais cela leur évite de parler des mesures économiques et sociales qu'elles proposent pour le redressement de la France.

Alors, la bataille de procédure est repartie. On sort l'arsenal des grands atermoiements...

M. Jean-Paul Charié. On sort Bêche !

M. Guy Bêche. ... et voilà qu'un projet de loi basé sur la proportionnelle met en péril les institutions ! Les choses doivent être claires : le mode de scrutin ne constitue pas un élément déterminant des institutions de la V^e République. La preuve en est qu'il n'est pas déterminé dans la Constitution ni dans une loi organique, mais seulement dans une loi ordinaire.

Preuve supplémentaire, en 1958, le mode de scrutin a été défini par une ordonnance élaborée plusieurs mois après le texte constitutionnel. Cette position n'a d'ailleurs rien d'étonnant compte tenu de la position du général de Gaulle (*protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), principal instigateur de la Constitution, qui a toujours considéré que le mode de scrutin était à examiner comme une question purement tactique.

M. Gabriel Kaspereit. Ne parlez pas d'un homme que vous ne connaissez pas !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est scandaleux ! Taisez-vous !

M. Guy Bêche. Chacun sait qu'en 1945 le général de Gaulle opta pour la proportionnelle car, de son propre aveu, il voulait empêcher le parti communiste de dominer la majorité parlementaire.

M. Yves Lancien. Aujourd'hui, ça ne risque pas rien !

M. Gabriel Kaspereit. Quel pauvre homme vous faites, monsieur Bêche, vous n'avez rien compris !

M. Guy Bêche. Et en 1958, il a choisi le scrutin d'arrondissement parce qu'il lui permettait de rallier au nouveau régime l'ensemble des notables que ce pays pouvait drainer. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Brocard. Raciste !

M. Jean-Paul Charié. Absolument, c'est du racisme !

M. Guy Bêche. Voilà la réalité : il s'agit de choix tacticiens que la droite nous a imposés à diverses époques. Il en a d'ailleurs toujours été ainsi dans l'histoire de la République française. Sous la III^e République, tout comme sous la IV^e, le choix du mode de scrutin s'est toujours fait au dernier moment sous la pression des circonstances.

M. Yves Lancien. Quelles circonstances ?

M. Guy Bêche. Jusqu'à ce jour, on relève une seule exception à la règle établie : en 1927, le mode de scrutin a été connu dix mois avant l'échéance.

Oui, nous pouvons comprendre la mutation intellectuelle profonde que le Président de la République demande aux gens de droite d'opérer. En effet, voilà que, pour la première fois, un projet de loi électorale est soumis au Parlement près d'un an avant l'échéance...

M. Jean Brocard. Non, neuf mois !

M. Guy Bêche. ... et qu'il repose sur un principe énoncé depuis quatorze ans...

M. Serge Charles. Qu'il repose en paix !

M. Guy Bêche. ... et rappelé à l'identique de façon constante, y compris dans les 110 propositions du candidat François Mitterrand, élu Président de la République le 10 mai 1981 ;...

M. Serge Charles. C'est bien loin !

M. Guy Bêche. ... Il y aura bientôt quatre ans, proposition devenue engagement solennel vis-à-vis des Français. Se souviennent-ils qu'en 1958 le général de Gaulle, modèle pour les uns, référence pour les autres, avait choisi le mode de scrutin quatre semaines avant les élections ?

M. Antoine Gissinger. Il fallait mettre en œuvre la Constitution !

M. Guy Bêche. Le scrutin proportionnel, nous objecte-t-on, détruirait les institutions de la V^e République en apportant l'instabilité. Qui peut prétendre cela ?

En relisant notre histoire, on constatera que la III^e République a été presque aussi instable avec le scrutin majoritaire que la IV^e avec le scrutin proportionnel. En vérité, l'instabilité avait d'autres causes, liées aux grands débats qui secouaient alors la vie politique française : les questions religieuses, les questions scolaires, déjà, et tous les problèmes liés à la colonisation.

Un grand nombre de nos collègues qui ont connu cette époque siègent encore sur les bancs de droite.

M. Charles Fèvre. Nous serons encore plus nombreux l'an prochain !

M. Guy Bêche. Auraient-ils oublié le pourquoi de la Constitution de 1958, telle qu'elle a été proposée, acceptée, puis renforcée en 1962, avec l'élection au suffrage universel direct du président de la République ?

M. Serge Charles. Vous n'étiez pas pour !

M. Guy Bêche. N'est-ce pas la volonté de trouver un Président fort face à une assemblée divisée ? Les mêmes auraient-ils oublié certains moments de la grande période des années 60 où, avec un scrutin majoritaire, la majorité était pourtant bien fragile ?

Il est absurde de prétendre que la V^e République suppose une assemblée monolithique puisque la Constitution a été faite pour vivre des moments contraires.

Oui, les prérogatives de l'exécutif restent entières, les conditions de censure du Gouvernement n'étant pas modifiées et, surtout, le Président de la République restant élu au suffrage universel direct, l'équilibre des institutions n'est en rien menacé.

M. Yves Lancien. Alors, pourquoi a-t-il dissous en 1981 ?

M. Guy Bêche. Ajoutons que les modalités de mise en œuvre du scrutin, avec son cadre départemental et la répartition des restes à la plus forte moyenne, nuancent certains effets de la proportionnelle.

M. Georges Tranchant. « Répartition des restes », c'est le mot !

M. Guy Bêche. Ainsi, les auteurs de la motion de censure ne peuvent crier à la remise en cause des institutions sans se trouver en contradiction avec la démarche du général de Gaulle lui-même.

M. Jean-Louis Goadouff. Ne parlez pas du général de Gaulle ; vous l'avez toujours combattu !

M. Gabriel Kaspereit. Il insiste ! Qu'il est agaçant ce garçon !

M. Charles Fèvre. Il est même indécent !

M. Guy Bêche. En revanche, oui, en revanche, nous pouvons comprendre les inquiétudes de l'opposition. N'a-t-elle pas fait de la représentation proportionnelle sa bible pendant des années ? Ce n'est pas M. Lecanuet qui dira le contraire...

M. Jean-Claude Gaudin. Laissez M. Lecanuet tranquille !

M. Guy Bêche. ... lui qui déclarait au journal *Le Monde* le 26 mars 1977 : « Nous avons toujours considéré que l'erreur capitale a été l'introduction en France du scrutin majoritaire dans tous les types d'élections. Ce scrutin a provoqué la coupure de la France en deux. Il a amplifié les effets marginaux. Son caractère dangereux est de plus en plus évident maintenant que les forces de la majorité et de l'opposition s'équilibrent. Le C.D.S. se félicite de voir que la question d'une réforme électorale introduisant la proportionnelle est à nouveau posée au niveau du Gouvernement... »

M. Jean-Claude Gaudin. Et alors ?

M. Guy Bêche. Il y a quinze jours, dans cette enceinte, celui qui pensait en 1977 à la proportionnelle, nous a rappelé ses récents écrits à ce sujet.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, M. Bêche a dépassé son temps de parole !

M. Guy Bêche. Alors, gens de la droite (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Claude Labbé. Les « gens de la droite » en ont assez !

M. Guy Bêche. ... proportionnalistes d'hier, y compris d'après 1981, vous avez changé d'avis.

Nous vous concédons volontiers que vous en avez le droit. Mais, de grâce, ne nous en faites pas le reproche, à nous. Assumez vos choix.

Nous comprenons votre désarroi, qu'une union d'un jour, un unanimisme de façade et de circonstances nous rappellent, cachant en vérité une division plus profonde. Tout le débat politique d'aujourd'hui n'est-il pas, en réalité, masqué par le débat sur l'échéance de 1988 qui secoue les partis de droite, comme chacun d'entre nous peut le constater aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Laissons-le dire, c'est son dernier discours !

M. Guy Bêche. A qui ferez-vous croire que l'instauration de la proportionnelle aboutira à la République des partis, alors que chacun a pu lire hier encore dans la presse nationale que, pour retirer la délégation d'un adjoint à Brest, il fallait la bénédiction de M. Chirac ? (*Applaudissements sur divers bancs des socialistes.*)

Que peuvent devenir les ambitions de tel ou tel qui se croit présidentiable si le parti auquel il appartient ne peut dominer l'Assemblée nationale au lendemain du renouvellement et être ainsi en meilleure position pour l'échéance ? Celui-là, oui, souhaiterait, par intérêt, garder le scrutin majoritaire. Et tel autre se voit, de la même manière, emporté à tel point qu'il n'ose plus défendre ce qui semblait être une préférence bien qu'il sache, lui aussi, qu'avec la proportionnelle il a tout à gagner.

Enfin, le troisième, lui, préfère transposer le débat ailleurs et pense que le scrutin majoritaire frappé de son label est une garantie de succès pour lui-même.

Ne nous y trompons pas, le débat sur le mode de scrutin reflète, pour l'opposition, les mêmes préoccupations que celui ouvert sur la fameuse cohabitation. Nous sommes, en fait, dans la période de préparation de l'élection présidentielle. Ils la veulent la plus rapprochée possible, ne se souciant aucunement, dans ce cas, de l'instabilité des institutions. En effet, le septennat ne se termine-t-il pas en 1988 ?

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Avant ! Avant !

M. Guy Bêche. Pour eux, 1986, c'est déjà trop loin !

Devant les grands problèmes que la France doit encore affronter et malgré les grandes mutations technologiques et sociales, ceux qui n'ont cessé de nous parler de l'intérêt de la France et de dénoncer le débat politique n'hésitent pas, brutalement, pour satisfaire leurs ambitions personnelles, à remettre en cause, à travers la durée du mandat présidentiel, l'élément le plus fondamental du système institutionnel, c'est-à-dire l'autorité du chef de l'Etat.

« Paris vaut bien une messe », disait certain. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Aujourd'hui, pour d'autres, l'Elysée vaut bien une crise de régime.

M. Claude Bartolone. C'est exact !

M. Guy Bêche. Mes chers collègues, sommes-vous si loin de la motion de censure ?

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Oui !

M. Guy Bêche. En réalité, celle-ci ressemble tout à fait à l'accord R.P.R.-U.D.F., accord pour gouverner, disent les intéressés, mais seulement pour gouverner. Ce n'est pas un texte, mais un petit prétexte qui permet à l'opposition d'afficher une certaine unité de façade. Or chacun constate et sait aujourd'hui que la droite, ce n'est pas crédible.

M. Charles Miossec. C'est vous qui ne l'êtes plus !

M. Guy Bêche. Ses débats internes, pas plus que ses propositions politiques, n'intéressent le pays et les Français.

Pour ce qui nous concerne, nous disons clairement que le débat qu'ils proposent n'est pas digne de la France d'aujourd'hui, de celle qui travaille, de celle qui souffre, de celle qui croit, de celle qui a droit à une vie meilleure et qui espère.

Représentants de la majorité, membres du groupe socialiste, responsables des affaires de la France (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) nous voulons, au contraire, à travers cette réforme électorale, à la fois mettre en œuvre un élément important de notre programme, apporter aux institutions un supplément de clarté, de justice, d'égalité entre les Français, bref, faire vivre mieux la démocratie.

C'est pourquoi nous soutiendrons le Gouvernement dans la réalisation de cette réforme, comme nous l'avons fait pour tant d'autres. Dans la même logique, nous ne voterons pas la motion de censure. Bien au contraire, nous profitons de cette occasion pour réaffirmer notre confiance et notre solidarité au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Adieu, Bêche ! Adieu, Bêche ! Adieu !

M. le président. Mes chers collègues, la récréation est finie. (*Sourires.*)

Vote sur la motion de censure.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-trois heures vingt-cinq.

(*Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures quarante.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans le cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt-cinq, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 160

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, je ne compte plus les motions de censure et je ne compte plus les échecs cinglants de l'opposition.

Je tiens à vous remercier très chaleureusement de la confiance renouvelée que vous faites au Gouvernement, qui augure bien de l'adoption des projets de loi sur la réforme électorale puisque la motion de censure portait sur ce sujet.

Monsieur le président, je remercie les fonctionnaires de l'Assemblée pour leur travail, leur sagesse et leur patience, qui n'a d'égale que la vôtre.

M. Alain Billon. Très bien !

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 24 avril 1985, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2601 modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (rapport n° 2619 de M. Gilbert Bonnemai au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 23 avril 1985.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 7 mai 1985** inclus :

Mardi 23 avril 1985, soir (vingt et une heures trente) :

Explications de vote et vote sur la motion de censure.

Mercredi 24 avril 1985, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et **soir** (vingt et une heures trente) : Discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601-2619).

Jeudi 25 avril 1985, après-midi (quinze heures) et **soir** (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601-2619) ;

Discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2602-2620) ;

Discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2603-2624).

Vendredi 26 avril 1985, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions sera publié ci-après en annexe.

Vendredi 26 avril 1985, après-midi (quinze heures) et **soir** (vingt et une heures trente) ;

Samedi 27 avril 1985, matin (neuf heures trente) et **après-midi** (quinze heures) ;

Lundi 29 avril 1985, matin (dix heures), **après-midi** (quinze heures) et **soir** (vingt et une heures trente) ;

Mardi 30 avril 1985, après-midi (seize heures) et **soir** (vingt et une heures trente) ;

Jeudi 2 mai 1985, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et **soir** (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601-2619) ;

Suite de la discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2602-2620) ;

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2603-2624).

Vendredi 3 mai 1985, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Eventuellement **vendredi 3 mai 1985, après-midi** (quinze heures) et **soir** (vingt et une heures trente) et **samedi 4 mai 1985, matin** (neuf heures trente) et **après-midi** (quinze heures) :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601-2619) ;

Suite de la discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2602-2620) ;

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2603-2624).

Lundi 6 mai 1985, après-midi (quinze heures) :

Discussion du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants mineurs (n° 2584).

Mardi 7 mai 1985, après-midi (seize heures), après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation (n° 2613).

ANNEXE

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 26 AVRIL 1985.

Questions orales sans débat :

Question n° 791. — M. Paul Balmigère appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sur l'avenir du dépôt S.N.C.F. de Béziers, tant du point de vue de l'activité de la société nationalisée que de celui du devenir de la ville. Le dépôt S.N.C.F. de Béziers est le seul centre de réparation de matériel moteur sur la façade méditerranéenne. Situé à un véritable nœud ferroviaire entre la transversale Côte d'Azur-Espagne et la ligne du Massif central, il a toujours été jugé performant pour la qualité de son travail. Cela tient en particulier aux importants travaux de modernisation effectués (surélévation toiture — ponts roulants — chariot transbordeur — machines-outils — ateliers de peinture — magasin, etc.) : un centre de formation des apprentis à l'excellent niveau d'ensemble du personnel (580 jeunes en 1981) accentué encore par la très forte sélection lors des concours d'entrée de ce centre de formation (niveau de terminale pour aboutir à un C.A.P.) Ce dépôt S.N.C.F. a été doté, jusqu'à ces dernières années, de séries d'engins dont les BB ex midi, 300, 900 et récemment : 9000 et 8000, fins de séries dont l'amortissement est prévu à moyen terme. La charge de travail qui représentait il y a 4 ou 5 ans une centaine d'opérations annuelles d'entretien s'est réduite à 53 pour l'année 1985. Si bien que cette baisse de charge a conduit à l'érosion du personnel qui ne représente que 475 agents à l'organigramme 1985. Le dépôt S.N.C.F. de Béziers a donc atteint un seuil critique d'effectifs qui impose une relance de l'activité. Cette question de l'emploi S.N.C.F. dépasse largement à Béziers les portes de l'entreprise. L'activité ferroviaire au sens large et ce qu'elle induit (masse salariale et pensions de retraites) est décisive pour cette ville de 80 000 habitants dans une région et un département leader national incontesté du chômage. La dimension régionale de ces questions est d'ailleurs de plus en plus clairement apparue ces derniers mois. A la suite du convertissement conseil régional Languedoc-Roussillon - direction S.N.C.F. région de Montpellier, on aurait pu espérer des retombées économiques pour le dépôt de Béziers. Il n'en a rien été, car ne portant que sur le trafic voyageurs, ce convertissement ne s'est pas attaqué aux problèmes du transport marchandises, de la réparation et de l'entretien du matériel. Il lui demande donc une intervention correctrice rapide et efficace en dotant le dépôt S.N.C.F. de Béziers de tout ou partie de séries d'engins de nature à maintenir la charge de travail correspondant à un effectif optimum économique de 580 agents. Il lui demande de faire connaître les diverses mesures qu'il entend prendre en ce sens, seules dispositions aptes à éviter la disparition de ce dépôt décidée par la direction nationale de la S.N.C.F. à l'horizon 1985-1990.

Question n° 793. — Devant la persistance, voire la recrudescence, des escroqueries et autres malversations, faute d'une suffisante protection des candidats à la construction de maisons individuelles, M. Jean-Marie Daillet demande à M. le ministre de

l'urbanisme, du logement et des transports pourquoi le Gouvernement n'a jamais fait inscrire à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi qui avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 20 mai 1980 (petite loi n° 289).

Question n° 798. — M. Georges Labazée attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conditions d'octroi d'une indemnité annuelle de départ et d'une indemnité viagère de départ ayant le caractère d'un complément de retraite, aux chefs d'exploitation agricole âgés cessant leur activité, et ce dans le cas de la transmission de l'exploitation à un enfant unique. Les circulaires précisent que les jeunes agriculteurs placés dans cette situation ne peuvent obtenir la dotation d'installation des jeunes agriculteurs que très exceptionnellement. Or, lors des cessions entre père et fils, le père cède généralement avant d'obtenir la retraite et donc à condition de bénéficier de l'indemnité annuelle de départ. Si son cessionnaire est enfant unique, l'indemnité annuelle de départ lui est refusée parce que cet enfant n'a pu obtenir la dotation d'installation des jeunes agriculteurs. Pour régler opportunément les quelques cas qui se présentent, il pourrait être apporté une légère modification au décret 84-84 du 1-02-1984 paru au J.O. du 5 février 1984 relatif à l'indemnité annuelle de départ - I.V.D. A l'article 8-1 il suffirait de remplacer « ...attributaire de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs » par « ...attributaire d'une aide à l'installation » visée par le décret sur la dotation d'installation des jeunes agriculteurs et les prêts jeunes agriculteurs n° 81-246 du 17 mars 1981. Il remplirait donc bien l'essentiel des conditions relatives à l'installation des jeunes agriculteurs et son dossier serait bien suivi d'une décision préfectorale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si ces dispositions pourraient recevoir son aval, car dans les conditions évoquées ci-dessus, l'esprit du texte relatif à l'indemnité annuelle de départ ne serait pas transgressé.

Question n° 800. — M. Raoul Bayou expose à M. le ministre de l'agriculture que la situation viticole est toujours très préoccupante et que, d'autre part, le règlement mis en place à Dublin et à Bruxelles doit prendre effet au 1^{er} septembre 1985. Dans ces conditions, il lui demande les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour soutenir dès maintenant le marché et pour assurer à l'avenir un contrôle efficace de l'application de la législation viticole européenne dans tous les pays de la Communauté.

Question n° 789. — Alors que l'agriculture française dispose d'un important potentiel de production, son avenir est de plus en plus menacé par la dégradation de la politique agricole commune. Le revenu des agriculteurs n'a cessé de diminuer depuis 1973 tandis que leurs charges ont augmenté d'année en année. Les coûts de production ne sont pas intégrés totalement dans les prix agricoles qui se trouvent actuellement bloqués. Les limitations de production ont des conséquences catastrophiques tant sur la situation des exploitations familiales que sur l'économie de nombreuses régions rurales. Les remises en cause incessantes des mécanismes d'interventions, seul moyen efficace de soutien des marchés, désorientent et démobilisent tous les agriculteurs. Face à ce contexte qui accentue la désertification des campagnes, M. Vincent Ansquer demande à M. le ministre de l'agriculture si le Gouvernement a décidé : 1° de répercuter l'augmentation des prix agricoles aux producteurs à compter du 1^{er} avril 1985 ; 2° de demander à Bruxelles la suppression immédiate de la taxe de coresponsabilité, devenue sans objet avec l'application des quotas ainsi que le démantèlement des montants compensatoires monétaires ; 3° de relever substantiellement le budget du ministère de l'agriculture pour compenser les incohérences de la politique communautaire et redonner confiance aux paysans français ; 4° d'alléger les modalités d'application du régime fiscal réel ; 5° de mettre en place des mesures législatives et des moyens financiers afin d'accompagner les nouvelles mutations auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles ; 6° de prendre des dispositions pour : préserver une agriculture forte et dynamique ; permettre aux agriculteurs de vivre décemment ; garantir le maintien d'une activité menacée ; maintenir la vie économique dans le milieu rural ; assurer l'approvisionnement alimentaire des Français ; permettre de lutter contre la faim dans le monde.

Question n° 797. — M. Robert Malgras attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation actuelle des préretraités, retraités et assimilés. Leurs organisations représentatives ainsi que les organisations syndicales s'inquiètent de l'évolution du pouvoir d'achat qui affecte les ressources de ces différentes personnes. En effet, deux facteurs principaux touchent leurs revenus : l'augmentation de la cotisation assurance maladie et les revalorisations de leurs allocations. Depuis le 1^{er} avril 1983, les allocations des préretraités sont assujetties à une cotisation maladie de 5,5 p. 100 justifiée par une mesure de cohérence et de justice. D'autre part, les préretraités sont

très sensibilisés aux mesures de revalorisation de leurs allocations, en raison d'un certain nombre de distorsions qu'ils refusent d'accepter. Ainsi, des disparités importantes peuvent exister du seul fait de la date d'entrée de chaque préretraité dans le système. Les personnes parties en préretraite, par exemple, en novembre 1981 ont subi un traitement différent et moins favorable, tout en supportant le blocage des salaires. Enfin, il convient de noter qu'en 1984, les préretraités auront été revalorisés de 6,8 p. 100, alors que les pensions l'ont été de 7,4 p. 100 et les garanties de ressources de 8 p. 100. En conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour répondre aux demandes des préretraités en ce domaine ? D'autre part, le Gouvernement a montré en de nombreuses occasions son souci de combattre les inégalités et les injustices. Aussi, il y a urgence à redresser une grave anomalie concernant 7 à 10 000 « laissés pour compte ». Le 8 juillet 1983, l'U.N.E.D.I.C. décidait la reprise en garantie de ressources de ces personnes ne réunissant pas les 150 trimestres de cotisations à l'âge de soixante ans. Mais, le ministère de l'emploi n'a pas encore avalisé cette mesure. En conséquence, il lui demande d'apporter des éclaircissements sur ce dernier point.

Question n° 792. — M. Parfait Jans attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que de nombreux chauffeurs de taxi, non salariés, ayant adhéré, dans le cadre de la loi n° 56-659 du 6 juillet 1956, à l'assurance volontaire du régime général de la sécurité sociale, ont apprécié le vote de la loi n° 82-599, qui en son article 30, créait les conditions pour qu'ils puissent percevoir la retraite complémentaire. L'application de cette mesure était conditionnée à la parution d'un décret pris après avis du conseil d'administration de la caisse nationale de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des travailleurs, non salariés des professions artisanales. A ce jour, le décret n'est toujours pas paru. Un grand nombre de chauffeurs de taxi qui ont adhéré à l'assurance volontaire en 1956 sont déjà à la retraite, ou sur le point de la demander, et la non perception d'une retraite complémentaire est ressentie, à juste titre, comme une injustice et une discrimination dont les raisons ne peuvent leur être imputées. C'est pourquoi, il lui demande à quelle date elle compte publier ce décret, et dans quelles conditions ce retard pourra être rattrapé.

Question n° 796. — M. Jean Grimont attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation des mines de potasse d'Alsace, entreprise nationalisée, qui emploie 5 700 personnes, le seul site en France pour l'extraction de la potasse. Avant 1981, nombreuses ont été les promesses sans suites, les tables rondes sans effet, les plans abandonnés, alors que cette exploitation est d'un grand intérêt pour notre agriculture et notre économie nationale (nous couvrons nos besoins et exportons 30 p. 100 de la production). L'actuel gouvernement a engagé une politique cohérente de développement, suite aux dispositions prises dans le contrat de plan de 1982. D'autre part, le président de la République, à l'occasion de son voyage en Alsace, au cours d'une étape dans le bassin potassique, a promis la réouverture du puits d'Ungersheim. L'année 1984 a vu un notable redressement, la production passant de 1 500 000 à 1 730 000 tonnes. Les investissements réalisés ont permis de moderniser deux établissements qui constituent deux infrastructures modernes et performantes. Il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions concernant : les crédits nécessaires pour les investissements courants ; la poursuite du programme de modernisation des fabriques ; la prospection totale du gisement, y compris hors concession ; la mise en exploitation du gisement d'Ungersheim ; la société de diversification qui doit créer de nouveaux emplois dans le bassin.

Question n° 790. — M. Michel Noir demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur quelle est la situation de l'industrie française de la machine-outil, trois ans après le lancement du plan de décembre 1981. Il observe que plus de 4 milliards de francs d'aides ont été accordés, en trois ans, à ce secteur, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. Or, la chute à peu près continue de l'investissement industriel, et particulièrement de l'investissement en machines-outils, n'a pas permis aux entreprises de trouver sur le marché les débouchés annoncés, ce qui met en cause la stratégie même de ce plan. Le plan machine-outil devait s'appuyer sur deux grands groupes, Machines françaises lourdes et Intelautomatisme. Des informations persistantes font état de lourdes pertes pour ces deux entités, ce qui conduit à s'interroger sur l'efficacité de ces regroupements et sur leur avenir. Le Gouvernement justifiait le lancement du plan machine-outil en invoquant, à juste titre, le caractère stratégique de cette industrie. Or, Ernault-Somua, qui n'est pas entrée, comme cela avait été annoncé, dans Intelautomatisme et qui est restée pendant

plus de trois ans dans une situation de commandite publique particulièrement coûteuse pour les deniers de l'Etat, est en train de passer aujourd'hui sous le contrôle de fait du Japonais Toyota. Les entreprises françaises concurrentes, dont Intelautomatisme, auront-elles une autre issue que disparaître ou contracter elles-mêmes des accords avec les constructeurs japonais, aujourd'hui en pleine stratégie d'expansion ? La priorité n'aurait-elle pas dû être donnée, dès l'origine, à des regroupements européens ? Il lui demande enfin si, en donnant la priorité au seul secteur de la machine-outil, le Gouvernement n'a pas eu une vision étroite de l'avenir des industries de biens d'équipement industriels, le programme productique, lancé seulement deux ans plus tard, n'ayant jamais pu bénéficier, et de loin, de moyens financiers comparables à ceux investis dans le plan machine-outil.

Question n° 794. — M. Marcel Esdras appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation alarmante que connaissent les lycées et collèges du département de la Guadeloupe. Alors que l'inspection académique a estimé qu'à la rentrée de 1985 il fallait 53,5 postes pour les lycées, la part de la Guadeloupe a été nulle sur la première dotation et il est envisagé 1 ou 2 postes seulement sur le contingent de 6 reçu par l'académie au titre de la dotation complémentaire de 1 100 postes. Cette situation grave est due au fait que le ministre estime l'académie excédentaire et que les attributions de postes se font par académie. En réalité, derrière cette situation excédentaire apparente, se cache une énorme distorsion entre la Guadeloupe, qui est déficitaire par rapport aux normes nationales (394,5 postes pour 6 080 élèves, soit un manque officiel de 16,5), et la Martinique (475 postes pour 5 731 élèves). Or, il est évident que la situation géographique de l'académie Antilles-Guyane rend très difficile les transferts. Le même problème existe au niveau des collèges, où 49 postes sont demandés, auxquels il faut ajouter 22 postes pour les sections d'éducation spécialisée. En plus de l'insuffisance des postes, il faut mentionner le grave problème des locaux scolaires, dont certains, vétustes et inadaptés, attendent depuis plusieurs années les financements nécessaires pour permettre leur réalisation. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend décider pour faire face à cette situation, qui a été à l'origine de revendications véhémentes de la part des parents, des élèves, ainsi que du corps enseignant, et d'un mouvement de grève qui a récemment paralysé les services de l'éducation dans le département.

Question n° 787. — M. Pierre Mauger rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que par divers courriers en date des 12 février et 10 avril 1985, il a attiré son attention sur l'état du collège Savary-de-Mauléon aux Sables-d'Olonne. En effet, les bâtiments sont d'une telle vétusté et présentent un tel degré d'insécurité qu'ils ont dû être abandonnés et les écoliers sont provisoirement regroupés dans des bâtiments du lycée le plus proche. Cette situation ne saurait durer et il convient de décider le plus tôt possible de la construction d'un collège en dur. Comme cela demeure de sa compétence jusqu'au 31 décembre 1985, il lui demande de lui faire savoir s'il est décidé dans l'immédiat de financer les études nécessaires à la construction de ce C.E.S. évaluées à 236 200 francs (cf. sa correspondance du 10 avril), afin qu'il puisse faire part aux parents d'élèves qui l'ont chargé de cette démarche auprès de lui de la position du Gouvernement dans cette affaire.

Question n° 799. — M. Jean-Pierre Sueur attire l'attention de M. le ministre délégué, chargé de la coopération et du développement, sur des informations récentes qui ont mis en évidence la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la population du Tigré, province du Nord de l'Ethiopie. Les habitants de cette région, victimes à la fois de la famine et de la guerre, fuient vers le Soudan où ils se réfugient dans des camps déjà surpeuplés, ce qui pose des problèmes considérables. Le ministre éthiopien des affaires étrangères a récemment déclaré à Paris : « Le Gouvernement n'empêche aucunement l'aide de parvenir aux gens. » Or les informations publiées dans la presse semblent démentir cette information. Il lui demande quelles informations il peut apporter à l'Assemblée nationale à ce sujet, et quelles dispositions le Gouvernement de la France a déjà prises et compte prendre pour venir en aide aux populations de l'Ethiopie et, plus particulièrement, aux habitants de cette province qui semble très durement touchée par la situation présente.

Question n° 795. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre des relations extérieures sur les nouvelles alarmantes en provenance du Guatemala. Comme dans les pays voisins, Salvador, Nicaragua, l'histoire a laissé ici un héritage très lourd d'inégalités et de violences. Les paysans indiens et ceux qui les défendent en sont les victimes privilégiées. Exemples tragiques parmi d'autres, la mort dans des circonstances particulièrement insupportables, le 21 janvier, de dix paysans

d'un village indien, Xezlan, et l'assassinat il y a quelques jours du porte-parole et du vice-président d'une association guatémaltèque de défense des droits de l'homme, le G.A.M. Il lui demande les initiatives que la France est en mesure de proposer à la communauté internationale, à ses partenaires européens, pour mettre un terme à des actes qui sont contraires aux droits de l'homme et qui, à terme plus ou moins long, risquent d'accroître les fermentations de déstabilisation dans une région du monde particulièrement sensible.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Agriculture (politique agricole).

789. — 24 avril 1985. — Alors que l'agriculture française dispose d'un important potentiel de production, son avenir est de plus en plus menacé par la dégradation de la politique agricole commune. Le revenu des agriculteurs n'a cessé de diminuer depuis 1978 tandis que leurs charges ont augmenté d'années en années. Les coûts de production ne sont pas intégrés totalement dans les prix agricoles qui se trouvent actuellement bloqués. Les limitations de production ont des conséquences catastrophiques tant sur la situation des exploitations familiales que sur l'économie de nombreuses régions rurales. Les remises en cause incessantes des mécanismes d'intervention, seul moyen efficace de soutien des marchés, désorientent et démobilisent tous les agriculteurs. Face à ce contexte qui accentue la désertification des campagnes, M. Vincent Ansquer demande à M. le ministre de l'agriculture si le Gouvernement a décidé : 1° de répercuter l'augmentation des prix agricoles aux producteurs à compter du 1^{er} avril 1985 ; 2° de demander à Bruxelles la suppression immédiate de la taxe de coresponsabilité, devenue sans objet avec l'application des quotas, ainsi que le démantèlement des montants compensatoires monétaires ; 3° de relever substantiellement le budget du ministère de l'agriculture pour compenser les incohérences de la politique communautaire et redonner confiance aux paysans français ; 4° d'alléger les modalités d'application du régime fiscal réel ; 5° de mettre en place des mesures législatives et des moyens financiers afin d'accompagner les nouvelles mutations auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles ; 6° de prendre des dispositions pour : préserver une agriculture forte et dynamique, permettre aux agriculteurs de vivre décemment, garantir le maintien d'une activité menacée, maintenir la vie économique dans le milieu rural, assurer l'approvisionnement alimentaire des Français et permettre de lutter contre la faim dans le monde.

Equipements industriels et machines-outils (emploi et activité).

790. — 24 avril 1985. — M. Michel Noir demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur quelle est la situation de l'industrie française de la machine-outil, trois ans après le lancement du plan de décembre 1981. Il observe que plus de 4 milliards de francs d'aides ont été accordés, en trois ans, à ce secteur, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. Or, la chute à peu près continue de l'investissement industriel, et particulièrement de l'investissement en machines-outils, n'a pas permis aux entreprises de trouver, sur le marché, les débouchés annoncés, ce qui met en cause la stratégie même de ce plan. Le plan machine-outil devait s'appuyer sur deux grands groupes, Machines françaises lourdes et Intelautomatisme. Des informations persistantes font état de lourdes pertes pour ces deux entités, ce qui conduit à s'interroger sur l'efficacité de ces regroupements et sur leur avenir. Le Gouvernement justifiait le lancement du plan machine-outil en invoquant, à juste titre, le caractère stratégique de cette industrie. Or, Ernault-Somua, qui n'est pas entrée, comme cela avait été annoncé, dans Intelautomatisme et qui est restée pendant plus de trois ans dans une situation de commandite publique particulièrement coûteuse pour les deniers de l'Etat, est en train de passer aujourd'hui sous le contrôle de fait du japonais Toyota. Les entreprises françaises concurrentes, dont Intelautomatisme, auront-elles une autre issue que disparaître ou contracter elles-mêmes des accords avec les constructeurs japonais, aujourd'hui en pleine stratégie d'expansion ? La priorité n'aurait-elle pas dû être donnée, dès l'origine, à des regroupements européens. Il lui demande enfin si, en donnant la priorité au seul secteur de la machine-outil, le Gouvernement n'a pas eu une vision étroite de l'avenir des industries de biens d'équipement industriels, le programme productique, lancé seulement deux ans plus tard, n'ayant jamais pu bénéficier, et de loin, de moyens financiers comparables à ceux investis dans le plan machine-outil.

Société nationale des chemins de fer français (ateliers : Hérault).

791. — 24 avril 1985. — **M. Paul Balmigère** appelle l'attention du **Secrétaire d'État auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports**, sur l'avenir du dépôt S.N.C.F. de Beziers tant du point de vue de l'activité de la société nationalisée que de celui du devenir de la ville. Le dépôt S.N.C.F. de Beziers est le seul centre de réparation de matériel moteur sur la façade méditerranéenne. Situé à un véritable nœud ferroviaire entre la transversale Côte d'Azur-Espagne et la ligne du Massif central, il a toujours été jugé performant pour la qualité de son travail. Cela tient en particulier aux importants travaux de modernisation effectués (surelevation toiture - ponts roulants - chariot transbordeur - machines-outils - ateliers de peinture - magasin, etc.) ; un centre de formation des apprentis à l'excellent niveau d'ensemble du personnel (580 jeunes en 1981) accentué encore par la très forte sélection lors du concours d'entrée de ce centre de formation (niveau de terminale pour aboutir à un C.A.P.). Ce dépôt S.N.C.F. a été doté, jusqu'à ces dernières années, de séries d'engins dont les BB ex midi, 300, 900 et récemment 9 000 et 8 000, tins de séries dont l'amortissement est prévu à moyen terme. La charge de travail qui représentait il y a quatre ou cinq ans une centaine d'opérations annuelles d'entretien s'est réduite à 53 pour l'année 1985. Si bien que cette baisse de charge a conduit à l'érosion du personnel qui ne représente que 475 agents à l'organigramme 1985. Le dépôt S.N.C.F. de Beziers a donc atteint un seuil critique d'effectifs qui impose une relance de l'activité. Cette question de l'emploi S.N.C.F. dépasse largement à Beziers les portes de l'entreprise. L'activité ferroviaire au sens large et ce qu'elle induit (masse salariale et pensions de retraites) est décisive pour cette ville de 80 000 habitants dans une région et un département leader national incontesté du chômage. La dimension régionale de ces questions est d'ailleurs de plus en plus clairement apparue ces derniers mois. A la suite du convertissement conseil régional Languedoc-Roussillon-direction S.N.C.F. région de Montpellier, on aurait pu espérer des retombées économiques pour le dépôt de Beziers. Il n'en a rien été, car ne portant que sur le trafic voyageurs, ce convertissement ne s'est pas attaqué aux problèmes du transport marchandises, de la réparation et de l'entretien du matériel. Il lui demande donc une intervention correctrice rapide et efficace en dotant le dépôt S.N.C.F. de Beziers de tout ou partie de séries d'engins de nature à maintenir la charge de travail correspondant à un effectif optimum économique de 580 agents. Il lui demande de faire connaître les diverses mesures qu'il entend prendre en ce sens, seules dispositions aptes à éviter la disparition de ce dépôt décidée par la direction nationale de la S.N.C.F. à l'horizon 1985-1990.

Retraites complémentaires (artisans et commerçants).

792. — 24 avril 1985. — **M. Parfait Jans** attire l'attention de **Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement**, sur le fait que de nombreux chauffeurs de taxi, non salariés, ayant adhéré dans le cadre de la loi n° 56-659 du 6 juillet 1955 à l'assurance volontaire du régime général de la sécurité sociale ont apprécié le vote de la loi n° 82-599 qui, en son article 30, créait les conditions pour qu'ils puissent percevoir la retraite complémentaire. L'application de cette mesure était conditionnée à la parution d'un décret pris après avis du conseil d'administration de la caisse nationale de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales. A ce jour, le décret n'est toujours pas paru. Un grand nombre de chauffeurs de taxi qui ont adhéré à l'assurance volontaire en 1955 sont déjà à la retraite ou sur le point de la demander et la non-perception d'une retraite complémentaire est ressentie, à juste titre, comme une injustice et une discrimination dont les raisons ne peuvent leur être imputées. C'est pourquoi il lui demande à quelle date elle compte publier ce décret, et dans quelles conditions ce retard pourra être rattrapé.

Logement (construction).

793. — 24 avril 1985. — Devant la persistance, voire la recrudescence des escroqueries et autres malversations, faute d'une suffisante protection des candidats à la construction de maisons individuelles, **M. Jean-Marie Daillet** demande à **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** pourquoi le Gouvernement n'a jamais fait inscrire à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi qui avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 20 mai 1980 (petite loi n° 289).

Départements et territoires d'outre-mer (Guadeloupe : enseignement secondaire).

794. — 24 avril 1985. — **M. Marcel Esdras** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation alarmante que connaissent les lycées et collèges du département de la Guadeloupe. Alors que l'inspection académique a estimé qu'à la rentrée de 1985 il fallait 53,5 postes pour les lycées, la part de la Guadeloupe a été nulle sur la première dotation et il est envisagé 1 ou deux postes seulement sur le contingent de 6 reçu par l'Académie au titre de la dotation complémentaire de 1 100 postes. Cette situation grave est due au fait que le ministère estime l'académie excédentaire et que les attributions de postes se font par académie. En réalité, derrière cette situation excédentaire apparente se cache une énorme distorsion entre la Guadeloupe, qui est déficitaire par rapport aux normes nationales (394,5 postes pour 6 080 élèves, soit un manque officiel de 16,5), et la Martinique (475 postes pour 5 731 élèves). Or il est évident que la situation géographique de l'académie Antilles-Guyane rend très difficile les transferts. Le même problème existe au niveau des collèges, où 49 postes sont demandés, auxquels il faut ajouter 22 postes pour les sections d'éducation spécialisée. En plus de l'insuffisance des postes, il faut mentionner le grave problème des locaux scolaires, dont certains vétustes et inadaptes attendent depuis plusieurs années les financements nécessaires pour permettre leur réalisation. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend décider pour faire face à cette situation, qui a été à l'origine de revendications véhémentes de la part des parents, des élèves, ainsi que du corps enseignant, et d'un mouvement de grève qui a récemment paralysé les services de l'éducation dans le département.

Politique extérieure (Guatemala).

795. — 24 avril 1985. — **M. Roger Rouquette** appelle l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur les nouvelles alarmantes en provenance du Guatemala. Comme dans les pays voisins, Salvador, Nicaragua, l'histoire a laissé ici un héritage très lourd d'inégalités et de violences. Les paysans indiens et ceux qui les défendent en sont les victimes privilégiées. Exemples tragiques parmi d'autres : la mort dans des circonstances particulièrement insupportables le 21 janvier de dix paysans d'un village indien, Xeatzao, et l'assassinat, il y a quelques jours, du porte-parole et du vice-président d'une association guatémaltèque de défense des droits de l'homme, le GAM. Il lui demande les initiatives que la France est en mesure de proposer à la communauté internationale, à ses partenaires européens, pour mettre un terme à des actes qui sont contraires aux droits de l'homme et qui, à terme plus ou moins long, risquent d'accroître les ferment de déstabilisation dans une région du monde particulièrement sensible.

Minéraux (entreprises : Alsace).

796. — 24 avril 1985. — **M. Jean Grimon** attire l'attention de **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur la situation des mines de potasse d'Alsace, entreprise nationalisée, qui emploie 5 700 personnes, le seul site en France pour l'extraction de la potasse. Avant 1981, nombreuses ont été les promesses sans suite, les tables rondes sans effet, les plans abandonnés, alors que cette exploitation est d'un grand intérêt pour notre agriculture et notre économie nationale (nous couvrons nos besoins et exportons 30 p. 100 de la production). L'actuel Gouvernement a engagé une politique cohérente de développement, suite aux dispositions prises dans le contrat de Plan de 1982. D'autre part, le Président de la République, à l'occasion de son voyage en Alsace, au cours d'une étape dans le bassin potassique, a promis la réouverture du puits d'Ungersheim. L'année 1984 a vu un notable redressement, la production passant de 1 500 000 à 1 730 000 tonnes. Les investissements réalisés ont permis de moderniser deux établissements qui constituent deux infrastructures modernes et performantes. Il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions concernant : les crédits nécessaires pour les investissements courants ; la poursuite du programme de modernisation des fabriques ; la prospection totale du gisement y compris hors concession ; la mise en exploitation du gisement d'Ungersheim ; la société de diversification qui doit créer de nouveaux emplois dans le bassin.

Chômage : indemnisation (préretraites).

797. — 24 avril 1985. — **M. Robert Malgras** attire l'attention de **Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement**, sur la situation actuelle des préretraités, retraités et assimilés. Leurs organisations représentatives

ainsi que les organisations syndicales s'inquiètent de l'évolution du pouvoir d'achat qui affecte les ressources de ces différentes personnes. En effet, deux facteurs principaux touchent leurs revenus : l'augmentation de la cotisation assurance maladie et les revalorisations de leurs allocations. Depuis le 1^{er} avril 1983, les allocations des préretraités sont assujetties à une cotisation maladie de 5,5 p. 100 justifiée par une mesure de cohérence et de justice. D'autre part, les préretraités sont très sensibilisés aux mesures de revalorisation de leurs allocations, en raison d'un certain nombre de distorsions qu'ils refusent d'accepter. Ainsi, des disparités importantes peuvent exister du seul fait de la date d'entrée de chaque préretraité dans le système. Les personnes parties en préretraite, par exemple, en novembre 1981 ont subi un traitement différent et moins favorable, tout en supportant le blocage des salaires. Enfin, il convient de noter qu'en 1984, les préretraités auront été revalorisés de 6,8 p. 100 alors que les pensions l'ont été de 7,4 p. 100 et les garanties de ressources de 8 p. 100. En conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour répondre aux demandes des préretraités en ce domaine. D'autre part, le Gouvernement a montré en de nombreuses occasions son souci de combattre les inégalités et les injustices. Aussi, il y a urgence à redresser une grave anomalie concernant 7 000 à 10 000 « laissés pour compte ». Le 8 juillet 1983, l'U.N.E.D.I.C. décidait la reprise en garantie de ressources de ces personnes ne réunissant pas les 150 trimestres de cotisations à l'âge de 60 ans. Mais le ministère de l'emploi n'a pas encore avalisé cette mesure. En conséquence, il lui demande d'apporter des éclaircissements sur ce dernier point.

Agriculture (indemnités de départ).

798. — 24 avril 1985. — M. Georges Labazée attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conditions d'octroi d'une indemnité annuelle de départ et d'une indemnité viagère de départ ayant le caractère d'un complément de retraite, aux chefs d'exploitation agricole âgés cessant leur activité, et ce dans le cas de la transmission de l'exploitation à un enfant unique. Les circulaires précisent que les jeunes agriculteurs placés dans cette situation ne peuvent obtenir la dotation d'installation des jeunes agriculteurs que très exceptionnellement. Or, lors des cessions entre père et fils, le père cède généralement avant d'obtenir la retraite et donc à condition de bénéficier de l'indemnité annuelle de départ. Si son cessionnaire est enfant unique, l'indemnité annuelle de départ lui est refusée parce que cet enfant n'a pu obtenir la dotation d'installation des jeunes agriculteurs. Pour régler opportunément les

quelques cas qui se présentent il pourrait être apporté une légère modification au décret n° 84-84 du 1^{er} février 1984 paru au *Journal officiel* du 5 février 1984 relatif à l'I.A.D.-I.V.D. A l'article 8-1 il suffirait de remplacer « ... attributaire de la D.I.J.A. » par « ... attributaire d'une aide à l'installation » visée par le décret sur la D.I.J.A. et les prêts J.A. n° 81-246 du 17 mars 1981. Il remplirait donc bien l'essentiel des conditions relatives à l'installation des jeunes agriculteurs et son dossier serait bien suivi d'une décision préfectorale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si ces dispositions pourraient recevoir son aval, car dans les conditions évoquées ci-dessus l'esprit du texte relatif à l'I.A.D. ne serait pas transgressé.

Politique extérieure (Ethiopie).

799. — 24 avril 1985. — M. Jean-Pierre Sueur attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de la coopération et du développement sur des informations récentes qui ont mis en évidence la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la population du Tigré, province du nord de l'Ethiopie. Les habitants de cette région, victimes à la fois de la famine et de la guerre, fuient vers le Soudan où ils se réfugient dans des camps déjà surpeuplés, ce qui pose des problèmes considérables. Le ministre éthiopien des affaires étrangères a récemment déclaré à Paris : « Le Gouvernement n'empêche aucunement l'aide de parvenir aux gens. » Or les informations publiées dans la presse semblent démentir cette information. Il lui demande quelles informations il peut apporter à l'Assemblée nationale à ce sujet, et quelles dispositions le Gouvernement de la France a déjà prises et compte prendre pour venir en aide aux populations de l'Ethiopie et, plus particulièrement, aux habitants de cette province qui semble très durement touchée par la situation présente.

Communautés européennes (politique agricole commune).

800. — 24 avril 1985. — M. Raoul Bayou expose à M. le ministre de l'agriculture que la situation viticole est toujours très préoccupante et que, d'autre part, le règlement mis en place à Dublin et à Bruxelles doit prendre effet au 1^{er} septembre 1985. Dans ces conditions, il lui demande les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour soutenir dès maintenant le marché et pour assurer à l'avenir un contrôle efficace de l'application de la législation viticole européenne dans tous les pays de la Communauté.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 23 Avril 1985.SCRUTIN (N° 795)
public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par MM. Gaudin, Labbé et cinquante-quatre de leurs collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 160

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Fontaine.	Manjouïan du Gasset.
Alphandery.	Fosse (Roger).	Mayoud.
André.	Fouchier.	Médecin.
Ansquer.	Foyer.	Méhaignerie.
Aubert (Emmanuel).	Frédéric-Dupont.	Mesmin.
Aubert (François d').	Fuchs.	Messmer.
Audinot.	Galley (Robert).	Mestre.
Bachelet.	Gantier (Gilbert).	Micaut.
Barnier.	Gascher.	Vilho (Charles).
Barre.	Gastines (de).	Amé Missoffe.
Barrot.	Gaudin.	Mme Moreau
Bas (Pierre).	Geng (Francis).	(Louise).
Baudouin.	Gengenwin.	Narquin.
Baumel.	Giscard d'Estaing	Noir.
Bayard.	(Valéry).	Nungesser.
Bégault.	Gissinger.	Ornano (Michel d').
Bénouville (de).	Goasduff.	Paccou.
Bergelin.	Godefroy (Pierre).	Perbet.
Bigéard.	Godfrain (Jacques).	Pericard.
Birraux.	Goré.	Pernin.
Blanc (Jacques).	Goulet.	Perrut.
Bourg-Broc.	Grussenmeyer.	Petit (Camille).
Bouvard.	Guichard.	Peyrefitte.
Branger.	Ilaby (Charles).	Pinte.
Brial (Benjamin).	Ilaby (René).	Pons.
Briane (Jean).	Hamel.	Préaumont (de).
Brocard (Jean).	Hamelin.	Proriot.
Brocard (Albert).	Mme Harcourt	Raynal.
Care.	(Florence d').	Richard (Lucien).
Cavanille.	Harcourt	Rigaud.
Chaban-Delmas.	(François d').	Rocca Serra (de).
Charlé.	Mme Hauteclucque	Rocher (Bernard).
Charles (Serge).	(de).	Rossinot.
Chasseguet.	Hunault.	Royer.
Chirac.	Inchauspé.	Sablé.
Clément.	Julia (Didier).	Salmon.
Cointat.	Juventin.	Santoni.
Corrèze.	Kaspereit.	Sautier.
Couste.	Kergueris.	Séguin.
Couve de Murville.	Koehl.	Seitlinger.
Daillet.	Krieg.	Sergheraert.
Dassault.	Labbe.	Soisson.
Debré.	La Combe (René).	Sprauer.
Delatre.	Laffleur.	Stasi.
Delfosse.	Lancien.	Tiberi.
Deniau.	Laurial.	Toubon.
Deprez.	Léotard.	Tranchant.
Desanlis.	Lestas.	Valleix.
Dominati.	Ligot.	Vivien (Robert-André).
Doussel.	Lipkowski (de).	Vuillaume.
Durand (Adrien).	Madelin (Alain).	Wagner.
Durr.	Marcus.	Weisenhorn.
Esdras.	Masson (Jean-Louis).	Zeller.
Falala.	Mathieu (Gilbert).	
Fèvre.	Mauger.	
Fillon (François).		

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Ansquer à M. Corrèze.	M. Hamelin à M. Bachelet.
Audinot à M. Ligot.	Mme Harcourt (Florence d') à M. Gengenwin.
Barre à M. Mestre.	Mme Hauteclucque (de) à M. Toubon.
Barrot à M. Sautier.	MM. Inchauspé à M. Gastines (de).
Bas (Pierre) à M. Préaumont (de).	Juventin à M. Daillet.
Bégault à M. Lestas.	Kergueris à M. Desanlis.
Bénouville (de) à M. Tranchant.	Koehl à M. Perrut.
Bergelin à M. Krieg.	Laffleur à M. Bourg-Broc.
Blanc (Jacques) à M. Mathieu (Gilbert).	Lipkowski (de) à M. Raynal.
Bouvard à M. Fuchs.	Madelin (Alain) à M. Doussel.
Brial (Benjamin) à M. Lauriol.	Marcus à M. Petit (Camille).
Caro à M. Mayoud.	Masson (Jean-Louis) à M. Tiberi.
Cavaillé à M. Richard (Lucien).	Maujouïan du Gasset à M. Birraux.
Chaban-Delmas à M. Kaspereit.	Médecin à M. Charlé.
Chirac à M. Labbe.	Méhaignerie à M. Briane (Jean).
Dassault à M. Nungesser.	Messmer à M. Vuillaume.
Delfosse à Mme Moreau (Louise).	Millon (Charles) à M. Clément.
Durr à M. Paccou.	Mme Missoffe à M. Couste.
Falala à M. Julia (Didier).	MM. Narquin à M. Couve de Murville.
Fillon (François) à M. Lancien.	Noir à M. La Combe (René).
Fontaine à M. Esdras.	Ornano (Michel d') à M. Bigéard.
Fossé (Roger) à M. Delatre.	Péricard à M. Barnier.
Fouchier à M. Brachard (Albert).	Peyrefitte à M. Debré.
Foyer à M. Sprauer.	Pinte à M. Goasduff.
Galley (Robert) à M. Aubert (Emmanuel).	Pons à M. Weisenhorn.
Gantier (Gilbert) à M. Proriot.	Rocher (Bernard) à M. Sablon.
Geng (Francis) à M. Mesmin.	Royer à M. Fèvre.
Giscard d'Estaing (Valéry) à M. Dominati.	Sablé à M. Micaut.
Goulet à M. Chasseguet.	Séguin à M. Cointat.
Grussenmeyer à M. André.	Sergheraert à M. Branger.
Ilaby (Charles) à M. Gissinger.	Valleix à M. Charles (Serge).
	Vivien (Robert-André) à M. Miossec.
	Wagner à M. Mauger.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

N'ont pas participé au scrutin : 285.

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. (63) :

Pour : 63.

Groupe communiste (44) :

N'ont pas participé au scrutin : 44.

Non-inscrits (11) :

Pour : 9 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Gascher, Hunault, Juventin, Royer, Sablé et Sergheraert.

N'ont pas participé au scrutin : 2 : MM. Pidjot et Stirn.

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 794) sur l'ensemble du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par action (première lecture) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 19 avril 1985, page 257), M. Stirn, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mardi 23 avril 1985.**

1^{re} séance : page 297 ; 2^e séance : page 313.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
	Assemblée nationale :				
	Débats :				
03	Compte rendu.....	112	662	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
33	Questions	112	525		Administration : 578-61-39
	Documents :			TELEX	201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire	626	1 416		
27	Série budgétaire	190	265		
	Sénat :				
05	Compte rendu.....	103	383		
35	Questions	103	331		
09	Documents	626	1 384		
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ;
- 27 : projets de lois de finances.

Prix du numéro : **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)